



Parks
Canada

Parcs
Canada



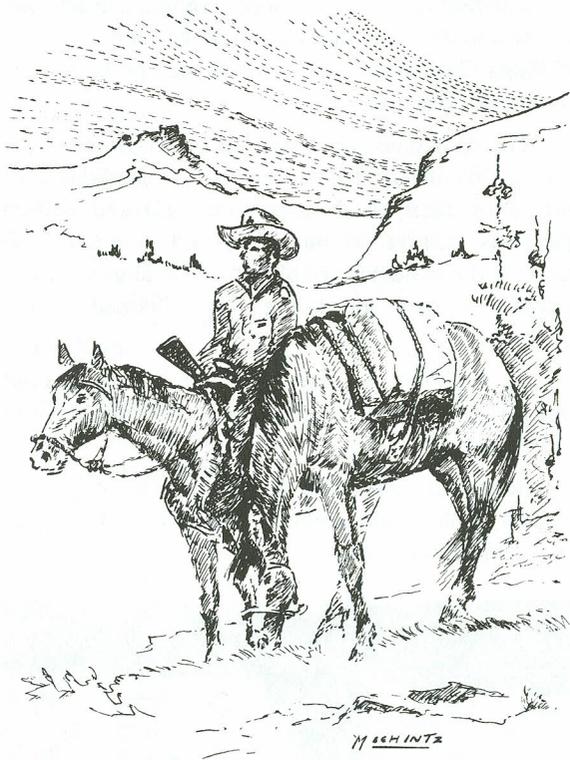
LE SERVICE DES GARDES
DES PARCS NATIONAUX

Ce que nous sommes
Ce que nous faisons
Comment en faire
partie

L'histoire du Service des gardes

En 1909, vingt-quatre ans après la création du premier parc national, Howard E. Sibbald a été nommé le premier garde-feu et garde-chasse du parc des Montagnes Rocheuses, maintenant le parc national Banff. L'année suivante, des hommes ont été engagés comme patrouilleurs contre les incendies et comme officiers de la loi sur la chasse.

Le Service des gardes s'est modifié au cours des ans. Au début, la force regroupait d'anciens trappeurs, des montagnards et des braconniers repentis. Ils patrouillaient des districts plus étendus que bien des petits parcs nationaux actuels. Ils le faisaient à pied, à cheval ou en canot pendant l'été et en skis ou en raquettes en hiver.



Les gardes construisaient eux-mêmes leurs cabines de base et de patrouille à leurs spécifications et celles-ci étaient parfois de simples abris (wicki-ups) ou bien des structures plus élaborées en rondins. La cabine numéro 3, surnommée Windy, a été construite en 1911 dans le parc national Banff. Par la suite, elle a été transportée à Banff même et le public peut maintenant la visiter.

La première rencontre des gardes a eu lieu à Banff en 1923 et les participants ont pu partager idées et expériences, ce qui a conduit à la première école d'entraînement des gardes en 1925. Ce système de rencontres et de sessions d'entraînement dure toujours.

Le service a continué à évoluer avec un minimum de structures jusqu'en 1938 alors que les gardes ont reçu leurs premiers uniformes. L'uniforme réglementaire de 1938 comprenait un costume en whipcord de laine vert foncé et un chapeau de feutre brun pâle à bords roulés. Il y avait aussi une tunique, des culottes de cheval, un pantalon long, un stetson, des bottes hautes lacées, d'autres à la cheville, des chemises, des cravates, une ceinture, un blouson, un imperméable et des salopettes.

Les gardes des parcs, maintenant comme autrefois, sont des employés en uniformes et ils sont reconnus comme des officiers de la loi. Ils doivent se conformer à des normes élevées dans leur tenue et leur comportement.

Dans les années 1950, les techniques de contrôle d'avalanches et de sauvetage en montagne ont été mises au point par les gardes qui remplaçaient les guides suisses de montagne engagés autrefois par le Canadien Pacifique.

À la fin des années 1960, un important document intitulé "Le rôle du service des gardes dans les parcs nationaux" a été préparé pour faciliter la transition qui se préparait. Les gardes ont acquis des responsabilités accrues pour la gestion des ressources naturelles, les activités de recherche et de sauvetage, les relations publiques et la protection des parcs.

Le service des gardes s'est développé tout comme le réseau même des parcs nationaux du Canada. Il y a maintenant des parcs dans chaque province et territoire et on compte 300 gardes qui y oeuvrent.

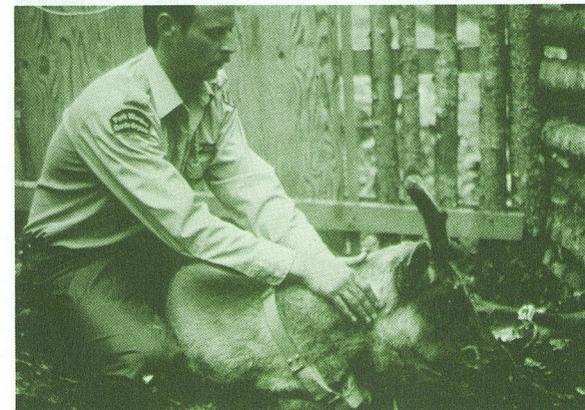
Depuis ses débuts en 1909, le Service des gardes des parcs nationaux s'est fait remarquer par sa camaraderie et son esprit de corps, tout comme par l'excellence de son rendement.

CE QUE NOUS SOMMES

Le Service des gardes comprend un groupe d'hommes et de femmes en uniforme, employés par Parcs Canada dans le but de gérer et de protéger les ressources naturelles tout en veillant à la sécurité des visiteurs, au respect des lois et au maintien de bonnes relations avec le public.

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Nous devons protéger pour toujours des endroits naturels qui ont une signification particulière pour le Canada et qui ont été désignés comme parcs nationaux. Nous devons encourager le public à mieux connaître, apprécier et profiter de cet héritage naturel de façon à le transmettre intact pour la jouissance des générations futures.



CE QUE NOUS FAISONS

Les quatre sphères de responsabilités du Service des gardes des parcs nationaux sont les suivantes:

Gestion et protection des ressources naturelles. Plusieurs tâches sont ici incluses comme l'inventaire des ressources; l'évaluation des différents habitats, de la qualité de l'eau; l'étude des relations entre les prédateurs et leurs proies; le dépistage des maladies chez les animaux et de leurs causes; l'étude de la diminution des ressources forestières soit par la maladie des arbres ou par l'infestation d'insectes et de ses remèdes; la surveillance et l'enregistrement des conditions météorologiques; le contrôle des feux de forêts, inondations et avalanches; l'évaluation des répercussions sur l'environnement; l'élaboration de plans de gestion et la rédaction de mémoires sur ces sujets et d'autres qui leur sont reliés.

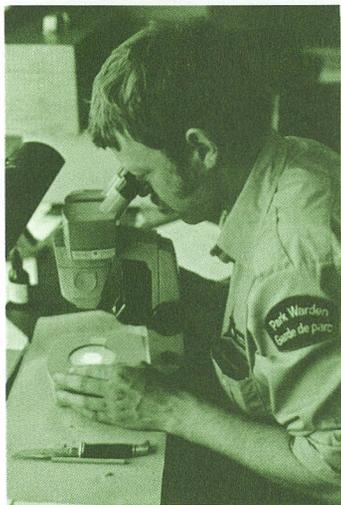
Sécurité du public. Sont classés ici les opérations de secours en haute montagne, en cas d'avalanches ou sur l'eau; l'administration de soins médicaux d'urgence; l'utilisation de tranquillisants sur des animaux sauvages lorsque les circonstances le demandent; l'usage d'explosifs pour contrôler les avalanches; la mise au point de mesures pour des évacuations

d'urgence; l'acquisition de moyens pour contrôler la pollution ou les feux.

Respect de la loi. Les gardes des parcs nationaux doivent être capables de conduire des enquêtes, en plus d'être au courant des façons de procéder pour les poursuites judiciaires, semonces, fouilles, saisies, arrestations. Ils doivent savoir comment témoigner en plus d'avoir une connaissance approfondie de la Loi et des règlements sur les parcs nationaux, le code criminel et les différentes lois provinciales et fédérales.

Relations publiques. Elles constituent une part importante du travail des gardes. Ils rencontrent fréquemment les visiteurs des parcs et répondent à leurs questions sur les règlements, les programmes de gestion, la politique de Parcs Canada, en plus d'expliquer comment avoir une visite agréable et sans danger et de donner bien d'autres renseignements utiles.

Les gardes sont souvent invités à faire des présentations à des écoles ou des universités, à des scouts et guides et autres groupes d'intérêts spéciaux, et dans le cadre de programmes d'orientation des parcs.



QUI PEUT EN FAIRE PARTIE

Pour devenir garde de parc, il faut avoir terminé son cours secondaire et complété deux années post-secondaires dans les sciences naturelles ou la gestion des ressources naturelles. Il est recommandé d'avoir de l'expérience dans un des domaines suivants: gestion des ressources naturelles, vie de plein air ou voyages dans plusieurs conditions climatiques différentes nécessitant l'usage de techniques et d'équipement personnel et mécanique variés.

Pour être embauché, il faut être en possession d'un permis de conduire en bonne et due forme et passer avec succès un examen médical.

COMMENT EN FAIRE PARTIE

Parcs Canada organise en général des concours annuels au niveau GT-01. C'est le niveau de recrutement dans la catégorie technique et il s'agit alors d'emploi saisonnier ou à terme. L'obtention de position permanente ou de promotion se fait ensuite par des concours à l'intérieur du service même.

Les affiches au sujet des positions disponibles sont approuvées et distribuées par la Commission de la Fonction publique dans les institutions d'enseignement comme les collèges et universités, les Centres de Main d'oeuvre du Canada, les bureaux de poste et autres agences gouvernementales.

Les candidats doivent soumettre leur résumé au service du personnel des bureaux régionaux de Parcs Canada où le concours est tenu. Voir l'appendice.

Les résumés des candidats sont examinés et les candidats qualifiés sont invités à une entrevue. Les candidats sont évalués sur leurs capacités à répondre à des questions orales ou écrites en rapport avec la position disponible. Les noms des candidats qui réussissent sont placés sur une liste d'admissibilité selon les notes reçues au concours.

À mesure que des positions deviennent disponibles dans les différents parcs nationaux, les candidats reçoivent une offre d'emploi selon leur rang sur la liste d'admissibilité.

On conseille aux intéressés de s'enregistrer avec le Centre de Main d'oeuvre bien à l'avance de la tenue des concours.



APPENDICE

Direction des parcs nationaux
Ottawa, Ontario
K1A 1G2
(613) 994-3244

Région de l'Atlantique
Parcs Canada
Historic Properties
Upper Water Street
Halifax, Nouvelle-Ecosse
B3J 1S9
(902) 426-8160

Région de l'Ontario
Parcs Canada
111 Water Street East
Cornwall, Ontario
K6H 6S3
(613) 938-5873

Région du Québec
Parcs Canada
3 rue Buade
C.P. 6060 Haute-Ville
Québec, QC
G1R 4V7
(418) 648-4843

Région des Prairies
Parcs Canada
Edifice de la Confédération, 4e étage
457 rue Main
Winnipeg, Manitoba
R3B 1B4
(204) 949-2128

Région de l'Ouest
Parcs Canada
B.P. 2989, Succ. M
Calgary, Alberta
T2P 3H8
(403) 292-4550